



## DOSSIER DE CONSULTATION

### MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPATEE

Prestation pour la conception, la réalisation et le déploiement d'un ensemble d'outils pédagogiques destinés aux gestionnaires de réserve naturelle de la région Nouvelle-Aquitaine portant sur la thématique géodiversité et patrimoine géologique.

N° 2024/RNF/01

Mode de passation  
Procédure adaptée  
Conformément aux articles R2123-1, R2123-1°

**Date et heure limites de réception des candidatures :**  
**« 24 janvier 2025 à 12h30 »**

#### CE DOSSIER COMPREND :

- LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
- LE CAHIER DES CHARGES
- L'ACTE D'ENGAGEMENT
- LES ANNEXES

# SOMMAIRE

<b>REGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
1.1 Objet du marché	4
1.2 Mode de passation	4
1.3 Décomposition de la consultation	4
<b>2 Conditions de la consultation</b>	<b>4</b>
2.1 Délai de validité des offres	4
2.2 Publication	4
2.3 Variantes	4
<b>3 Conditions relatives au contrat</b>	<b>4</b>
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 Modalités de financement et de paiement	4
<b>4 Contenu du dossier de consultation</b>	<b>4</b>
<b>5 Présentation des candidatures et des offres</b>	<b>4</b>
<b>6 Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception</b>	<b>5</b>
6.1 Transmission	5
6.2 Langue pouvant être utilisée	6
6.3 Unité monétaire	6
<b>7 Examen des candidatures et des offres</b>	<b>6</b>
7.1 Sélection des candidatures et jugement des offres	6
7.2 Critères d'attribution :	6
7.3 Suite à donner à la consultation	7
<b>8 Renseignements complémentaires</b>	<b>7</b>
8.1 Adresses supplémentaires et points de contact	7
8.2 Procédures de recours	7
<b>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES</b>	<b>8</b>
<b>1 OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>8</b>
1.1 Objet du marché	8
1.2 Partie contractantes	8
1.3 Domicile du titulaire	8
1.4 Durée du marché	8
<b>2 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ</b>	<b>8</b>
2.1 Pièces particulières	8
2.2 Pièces générales	8
<b>3 MODE DE DETERMINATION DES PRIX</b>	<b>8</b>
3.1 forme des prix	8
3.2 Variation des prix	8
3.3 Enveloppe financière	8
<b>4 MODALITES DE REGLEMENT</b>	<b>8</b>
4.1 Délai global de paiement	8
4.2 Remise de la facture	8
4.3 Délai de paiement	9
4.4 Retard de paiement	9
<b>5 PÉNALITÉS DE RETARD</b>	<b>9</b>
<b>6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>9</b>
<b>7 NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE</b>	<b>9</b>
<b>8 DOCUMENTS CONTRACTUELS</b>	<b>9</b>

<b>9</b>	<b>LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES</b>		<b>10</b>
<b>10</b>	<b>DESCRIPTIF DE LA MISSION</b>	<b>10</b>
10.1	Entités concernées	10
10.2	Etendue de la prestation	10
<b>11</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>23</b>

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation (Marché n°2024/RNF/04) a pour objet la conception, la réalisation et le déploiement d'un ensemble d'outils pédagogiques destinés aux gestionnaires de réserve naturelle de la région Nouvelle-Aquitaine portant sur la thématique géodiversité et patrimoine géologique.

### 1.2 MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte inférieure à 90 000 euros HT. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les parties contractantes déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter.

### 1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché n'est pas alloté en raison de la nécessaire intégration de l'ensemble des prestations attendues, qui rendrait plus complexe et plus onéreuse la mise en œuvre d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du CCP.

## 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valides pendant 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres. Durant ce délai, les soumissionnaires restent engagés par leur offre.

### 2.2 PUBLICATION

Le 25 janvier 2025 sur le site Internet RNF : <https://reserves-naturelles.org/appels-offres/>

### 2.3 VARIANTES

Les variantes sont autorisées.

## 3 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

### 3.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

Le mandat s'engage immédiatement à compter la date de notification du marché au titulaire et se jusqu'au 31 décembre 2026.

Le marché pourra cesser dans les cas prévus au cahier des clauses administratives générales.

### 3.2 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire du contrat seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- LE CAHIER DES CHARGES
- L'ACTE D'ENGAGEMENT
- LE BORDEREAUX DES PRIX (PB)
- LES ANNEXES

Le présent dossier est remis à chacun des prestataires se portant candidat et qui en aura fait la demande à RNF : [comptabilite@rnfrance.org](mailto:comptabilite@rnfrance.org) ou en le téléchargeant sur le site de RNF : <https://reserves-naturelles.org/appels-offres/>

## 5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

MARCHE N°2023/RNF/02

Page 4 / 23

### **A l'appui de sa candidature, le candidat joindra les pièces suivantes :**

- Interdictions de soumissionner
  - Le FORMULAIRE DC1 ou document équivalent, déclarant sur l'honneur que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas mentionnés articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. En cas de groupement le DC1 est signé par tous les co-traitants.
  - Le pouvoir du signataire pour engager l'entreprise (établi par tout moyen, notamment un extrait k-bis et/ou des délégations internes à l'entreprise)
- Capacité économique et financière
  - Le FORMULAIRE DC2 ou document équivalent comprenant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le présent marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles. En cas de groupement il est fourni un DC2 par co-traitant. Les annexes demandées au DC2 sont fournies le cas échéant ;

Le soumissionnaire peut présenter tout moyen de preuve équivalent pour justifier de sa capacité économique et financière, s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- Capacités techniques et professionnelles
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire et l'importance du personnel technique pour chacune des trois dernières années ;
  - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des services.
  - Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années relatifs à l'objet du marché,

### **A l'appui de son offre, le candidat joindra les pièces suivantes :**

- L'acte d'engagement (AE) dûment complété, daté et signé,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU),
- Le mémoire technique détaillant la manière dont le prestataire envisage la mission.

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le candidat est informé qu'en cas d'attribution du marché, il devra fournir en outre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- a) les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du Code de Travail ;
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales.
- c) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Seul le Titulaire du marché sera invité à signer et parapher l'ensemble des pièces finales du marché :

- 1) l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives,
- 2) le mémoire technique,
- 3) le bordereau des prix.

## **6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION**

### **6.1 TRANSMISSION**

**LES OFFRES DEVRONT ETRE RECEPTIONNÉES AU PLUS TARD LE 25 JANVIER 2025 à 12 H 30**, heure de Paris (GMT+02:00), date limite de réception des offres, dans les conditions fixées ci-après :

Les plis seront présentés en langue française et en euros toutes taxes comprises. Les candidats adresseront leurs plis **uniquement** par voie électronique à [comptabilite@rnfrance.org](mailto:comptabilite@rnfrance.org) avec pour objet « **Pli pour appel d'offre, N° 2024/RNF/04** ». Aucun autre mode de transmission n'est accepté. Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera acceptée.

A réception de son dossier, le candidat recevra un accusé de bonne réception de son dossier par e-mail. Sans retour rapide de la part de RNF, le candidat devra se manifester pour être certain de la réception de son dossier par le service compétent.

Les offres réceptionnées postérieurement à la date limite de réception des offres ne seront pas étudiées. Les offres reçues dans les délais seront étudiées à la date de clôture de réception des offres.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont informés que les fichiers constituant leur réponse peuvent être présentés **au format pdf**.

## 6.2 LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE

Les pièces remises par les candidats seront entièrement rédigées en langue française en application de la loi n°94-665 du 4 août 1994.

## 6.3 UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire utilisée devra obligatoirement être de l'Euro.

# 7 EXAMEN DES CANDIDTURES ET DES OFFRES

## 7.1 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous. Les soumissionnaires qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution des prestations demandées sont éliminés.

RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées.

## 7.2 CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, seront classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ci-après :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	30.0
2- Valeur technique	70.0
2.1 – Compréhension et reformulation de la demande	20.0
2.2 – Modalités de réalisation envisagées, le temps estimé	20.0
2.3 – Compétences mobilisées pour chaque étape du projet, avec une attention particulière apportée aux compétences en géologie et en médiation appliquée aux géosciences	25.0
2.4 – Ecoresponsabilité	5.0

Avant toute prise de décision définitive, RNF se réserve la possibilité de recevoir les candidats ayant déposé une offre et négocier avec les candidats à partir des offres reçues. RNF ne s'oblige pas à  
MARCHE N°202/RNF/04

recevoir tous les candidats. Mais seuls les candidats dont les offres seront les mieux placées, au regard des critères sus visés, pourront être reçus. Toute négociation s'effectuera dans un stricte cadre d'égalité, de transparence et de confidentialité des offres vis-à-vis des candidats.

Les offres sont classées par note décroissante. L'offre la mieux classée est retenue. Tous les candidats, retenus ou non, sont avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## **8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **8.1 ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT**

Les candidats adresseront leur demande de renseignements complémentaires uniquement par mail à [comptabilite@rnfrance.org](mailto:comptabilite@rnfrance.org)

Pendant la phase de consultation, les renseignements complémentaires éventuels seront envoyés aux candidats qui les demandent au plus tard trois jours francs avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires seront mises à disposition de tous les candidats sur le site internet de RNF : <https://reserves-naturelles.org/appels-offres/>.

### **8.2 PROCEDURES DE RECOURS**

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## 1 OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation (Marché n°2024/RNF/04) a pour objet la conception, la réalisation et le déploiement d'un ensemble d'outils pédagogiques destinés aux gestionnaires de réserve naturelle de la région Nouvelle-Aquitaine portant sur la thématique géodiversité et patrimoine géologique.

### 1.2 PARTIE CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

- D'une part, Réserves Naturelles de France désigné dans tous les documents par les termes « Réserves Naturelles de France (RNF) ou « le pouvoir adjudicateur » ;
- D'autre part, la société dont l'acte d'engagement aura été approuvé, désignée dans les documents par le terme « le Titulaire »

### 1.3 DOMICILE DU TITULAIRE

Les notifications sont valablement faites, au siège du Titulaire tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement.

### 1.4 DUREE DU MARCHÉ

Le mandat s'engage immédiatement à compter la date de notification du marché au titulaire et se jusqu'au 31 décembre 2026.

Le marché pourra cesser dans les cas prévus au cahier des clauses administratives générales.

## 2 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué des pièces contractuelles suivantes, dont seul l'exemplaire détenu par RNF fait foi :

### 2.1 PIECES PARTICULIERES

Le présent dossier de consultation rassemble le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement – accord cadre, le bordereau des prix dûment complété, daté et signé.

### 2.2 PIECES GENERALES

Les pièces sont téléchargeables sous : <https://www.reserves-naturelles.org/rnf/appels-d-offres>

## 3 MODE DE DETERMINATION DES PRIX

### 3.1 FORME DES PRIX

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

### 3.2 VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché.

### 3.3 ENVELOPPE FINANCIERE

Le montant total de la prestation hors option ne devra pas excéder 81 000 € TTC. Le candidat précisera la décomposition de son prix global et forfaitaire sur la base de l'annexe financière (**annexe BPU**).

## 4 MODALITES DE REGLEMENT

### 4.1 DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

Les paiements des factures se feront sur le compte bancaire fourni dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 4.2 REMISE DE LA FACTURE

Les factures seront adressées par email au : Service Comptabilité à [comptabilite@rnfrance.org](mailto:comptabilite@rnfrance.org).

Elles comprennent, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier,
- l'intitulé et le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans son acte d'engagement,
- le numéro, la nature et la date du marché et de chaque avenant éventuel,
- la prestation exécutée ou livrée,
- le montant de la prestation exécutée ou livrée,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC des prestations exécutées ou livrées,
- la date de facturation.

#### **4.3 DELAI DE PAIEMENT**

RNF se libèrera des sommes dues par virement bancaire sur le compte du titulaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par voie postale.

#### **4.4 RETARD DE PAIEMENT**

Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de suspension de la réalisation de la prestation.

### **5 PÉNALITÉS DE RETARD**

Le titulaire sera tenu de se conformer aux délais de réalisation des prestations fixées d'un commun accord selon le calendrier établi avec RNF. A défaut, RNF se réserve la faculté d'appliquer une pénalité de 150 € TTC par jour calendaire de retard sans mise en demeure préalable.

### **6 ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le candidat sélectionné recevra de RNF par tout moyen écrit une lettre d'attribution aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Il devra transmettre dans un délai de 5 (cinq) jours:

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

### **7 NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE**

Le choix final du candidat sera notifié par RNF par tout moyen écrit aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Le marché sera conclu entre le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicataire, à savoir le directeur de RNF ou son délégué. Il sera établi en un (1) original, dont une copie signée du directeur de RNF ou de son délégué sera délivrée au titulaire lors de la notification du marché.

### **8 DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le titulaire et le commanditaire seront liés par la présente consultation. Les pièces du dossier de consultation valent documents contractuels.

Par exception, la prestation pourra être adaptée sur certains points de la présente consultation par avenant après accord entre les parties.

### **9 LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

# PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

## 10 DESCRIPTIF DE LA MISSION

### 10.1 ENTITES CONCERNEES

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex

Téléphone : 03 80 48 91 00

Télécopie : 03 80 48 91 01

Courriel : [rnf@rnfrance.org](mailto:rnf@rnfrance.org)

Site internet : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)

### 10.2 ETENDUE DE LA PRESTATION

#### I. CONTEXTE

En France, les réserves naturelles (RN) sont des espaces dédiés à la conservation du patrimoine naturel, qu'il soit biologique ou géologique (article L.332-1 du code de l'environnement). Le patrimoine géologique est largement représenté dans le réseau puisqu'à date d'octobre 2024, il est estimé que 129 des 360 réserves naturelles abritent du patrimoine géologique. En région Nouvelle-Aquitaine, le ratio est encore plus élevé avec 14 RN sur 32 connues pour abriter du patrimoine géologique.

Cependant, force est de constater que les enjeux associés à la géodiversité et au patrimoine géologique restent largement méconnus parmi les salariés des réserves naturelles, qui sont très majoritairement issus de formations consacrées aux milieux naturels et à la biologie.

La géologie est souvent peu développée dans les plans de gestion des RN et se retrouve parfois absente des programmes d'animation, par manque d'informations et de compétences pour l'aborder et la relier aux milieux naturels du site.

#### ACTIONS PORTEES EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Au cours des dernières années, la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont mobilisées pour améliorer la prise en compte et la valorisation du patrimoine géologique dans les aires protégées de la région, en particulier celui des réserves naturelles. Ces actions ont notamment abouti :

En 2021 :

- ➔ Recrutement d'un Equivalent Temps Plein (ETP) en animation partagé entre les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de Saucats-La Brède et de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon, grâce au fonds dédié Education à l'Environnement et au développement Durable (EEDD)

En 2022 :

- ➔ Publication par la DREAL d'un poster sur le patrimoine géologique des réserves de la région.
- ➔ Montage d'un groupe de travail sur les besoins des gestionnaires en outils pédagogiques en géologie composé de gestionnaires et de représentants de la DREAL, de la Région et de Réserves Naturelles de France (RNF)
- ➔ Rencontre technique du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (29 participants, 8 RN représentées) sur la géologie

En 2023 :

- ➔ Exposition sur l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) montée par la DREAL

En 2024 :

- ➔ Enquête sur les besoins des gestionnaires de la région en outils pédagogiques sur la géologie (cf. ci-après).

Le **groupe de travail régional** formé en 2022 et animé par la DREAL a réfléchi au meilleur moyen d'améliorer l'intégration de la géologie dans les animations faites dans les réserves naturelles avec tout type de public. L'idée de composer une malle d'outils pédagogiques sur la géologie a progressivement vu le jour.

## ENQUETE DE 2024

En janvier 2024, RNF a lancé une enquête auprès des gestionnaires de réserve naturelle de la région Nouvelle-Aquitaine afin de sonder leur intérêt et leurs attentes quant à la mise à disposition d'une malle d'outils pédagogiques sur la géologie, aussi bien physiques que numériques. Plus des deux tiers des 33 réserves concernées ont répondu à cette sollicitation, permettant d'avoir une bonne représentativité à l'échelle régionale.

Les principaux enseignements de cette enquête sont les suivants :

- Environ une RN sur deux n'évoque pas la géologie dans ses animations et la moitié des sondés indique ne pas se sentir à l'aise pour aborder cette thématique en animation.
- Plus des deux tiers des sondés se déclarent intéressés voire très intéressés par le projet de malle pédagogique sur la géodiversité et le patrimoine géologique.
- Les retours sont bons sur l'ensemble des outils envisagés (carte géologique régionale, échelle des temps géologiques, échantillons de roches, fiches).
- Les deux tiers des sondés préféreraient bénéficier d'un accompagnement pour la prise en main de cette malle.

Cette enquête a donc permis de confirmer à la fois les besoins et les attentes des gestionnaires de la région et donc de **confirmer l'intérêt d'un projet de malle pédagogique sur la géologie**.

## II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La finalité du projet est de doter les réserves naturelles de la région Nouvelle-Aquitaine d'un **ensemble d'outils pédagogiques « prêts à l'emploi » sur la thématique géodiversité / patrimoine géologique** pour les salariés des RN.

Ces outils, aussi bien physiques que numériques, doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- **montée en compétence** du personnel des RN sur la thématique géodiversité / patrimoine géologique ;
- **sensibilisation** du personnel des RN aux enjeux de géodiversité et de patrimoine géologique ;
- **montage d'animations / amélioration des animations existantes** sur la thématique géodiversité / patrimoine géologique dans toutes les RN de la région.

Il existe actuellement 32 réserves naturelles en région Nouvelle-Aquitaine.

*In fine*, les outils conçus et développés pour les gestionnaires de Nouvelle-Aquitaine ont vocation à être réutilisés (tels quels ou adaptés) dans le reste du territoire national, où les besoins sont vraisemblablement les mêmes, faisant de la Nouvelle-Aquitaine une région-pilote pour le déploiement de ces outils innovants.

### III. ORGANISATION DE LA PRESTATION

#### → Organisation de l'équipe du projet

##### **Equipe projet RNF :**

RNF désigne, dès la notification du marché, une personne qui est l'interlocuteur unique du prestataire. Elle est responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet ainsi que de la vérification de la qualité de la prestation. Elle se charge également de faire la liaison entre le prestataire et le groupe de travail régional impliqué dans le projet.

##### **Equipe projet du titulaire :**

L'équipe du titulaire est définie lors de la remise de son offre. Il désigne dès la notification du marché, une (des) personne(s) qui est (sont) l'interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur. Dès qu'il en a connaissance, il signale toute modification affectant sa composition et la bonne exécution des prestations. Tout remplacement s'effectue à niveau égal de compétence, d'expérience et de formation et sans augmentation du montant des prestations. Le CV de tout nouvel intervenant sera soumis à approbation de l'adjudicateur public.

##### **Groupe de travail régional :**

Pour rappel, le groupe de travail régional est composé de gestionnaires de réserves naturelles de Nouvelle-Aquitaine, d'un représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine. Sa composition est susceptible d'évoluer au cours du projet.

Il est à l'origine du projet de malle pédagogique, suivra l'avancement du travail jusqu'à la livraison des malles et participera aux réunions de lancement et d'étape.

### IV. RÉSULTATS ATTENDUS DU PRESTATAIRE

Un calendrier prévisionnel du déroulement de la prestation avec les dates des rendus intermédiaires, des rendus finaux, des réunions et des rencontres est fourni en **annexe 1**.

##### **Réunions de suivi du projet :**

Des réunions de suivi du projet seront régulièrement organisées entre l'équipe projet RNF, l'équipe projet du titulaire et les membres du groupe de travail qui pourront se rendre disponibles. Elles seront préparées, animées et restituées par l'équipe projet RNF, et se dérouleront, à l'exception de l'une d'entre elles (cf. ci-après), en visio sur une demi-journée maximum.

Une première réunion sera organisée après la notification du marché. Elle se tiendra en février 2025, selon la meilleure disponibilité des participants. Les autres réunions de suivi sont prévues en mai 2025, en septembre 2025, en novembre 2025 et en janvier 2026 (dates à préciser selon la meilleure disponibilité des participants).

La réunion de suivi de septembre 2025 sera tenue sur 1 journée en présentiel en région Nouvelle-Aquitaine.

Une réunion spécifique pour l'outil fiches animation sera organisée en mars 2025 avec l'atelier RNF à l'origine de ces fiches. Elle sera préparée, animée et restituée par l'équipe projet RNF, et se déroulera en visio sur une demi-journée maximum.

Au-delà de ces réunions ponctuelles, un suivi plus régulier sera mis en place par des échanges au moins mensuels entre l'équipe projet RNF et l'équipe projet du titulaire.

### **Livraison des malles (février 2025 à mars 2026) :**

La livraison des malles physiques aux réserves naturelles de la région est programmée pour mars 2026. Tous les contenus physiques et numériques (cf. détail ci-après) devront donc avoir été conçus, proposés, validés et réalisés durant la période s'étalant entre la réunion de lancement et le 1er mars 2026 (soit environ 11 mois).

### **Présentation de la malle lors d'un événement régional en Nouvelle-Aquitaine (mars 2026) :**

En mars 2026, une rencontre sur 1 journée sera proposée à tous les gestionnaires de réserve naturelle de Nouvelle-Aquitaine (potentiellement, une trentaine de réserves concernées) pour leur présenter les contenus de la malle et les guider dans leur prise en main. Cette rencontre sera préparée et animée par l'équipe projet du titulaire, avec l'appui de RNF. Son objectif sera d'accompagner les gestionnaires dans la prise en main et l'utilisation des contenus de la malle pédagogique.

### **Présentation de la malle lors d'un événement national RNF (septembre-novembre 2026) :**

Le titulaire sera mobilisé à l'automne pour une présentation de la malle cette fois lors d'un événement national organisé par la commission patrimoine géologique de RNF. L'objectif sera de valoriser l'outil au-delà de l'échelle régionale (le public sera composé de gestionnaires de réserves naturelles issus de tout le territoire national).

Cette rencontre se déroulera sur 1,5 jour (1 journée d'échanges, 1 demi-journée de terrain) dans un lieu encore indéterminé en province.

## **→ Détail des contenus de la malle**

Les contenus attendus dans chaque malle pédagogique sont listés et caractérisés ci-après. Il reviendra au titulaire de les concevoir (ou faire concevoir) et de les réaliser (ou faire réaliser) en lien avec l'équipe projet RNF et le groupe de travail régional, dans les conditions développées ci-après. Un calendrier prévisionnel des rencontres et de réalisation des outils est proposé en annexe 1. Ce calendrier pourra être ajusté par RNF, notamment pour tenir compte des disponibilités des membres du groupe de travail régional, en concertation avec le titulaire.

1 exemplaire de malle sera réalisé pour chaque RN de la région (soit 32 exemplaires projetés) Certains de ces contenus seront communs à toutes les malles tandis que d'autres seront conçus spécifiquement selon le contexte géologique de la RN à laquelle la malle sera destinée. Par conséquent, chaque exemplaire de malle sera unique et destiné à 1 réserve naturelle en particulier.

## **A. CONTENUS PHYSIQUES DE LA MALLE**

### **• UN LIVRET DE PRISE EN MAIN**

La malle inclura un livret d'explications pour faciliter une prise en main autonome de la boîte, avec une description et un mode d'emploi de l'ensemble des outils qu'elle contient. Le livret sera rédigé par le titulaire. Un avant-projet sera soumis à relecture du groupe de travail régional au plus tard en novembre 2025. Les modifications souhaitées seront transmises sous 1 mois. Une deuxième phase de relecture interviendra sur décembre-janvier pour une finalisation de l'outil en février 2026.

Ce livret sera accompagné d'une fiche dressant l'inventaire des outils physiques présents dans la malle et des ressources numériques mises à disposition dans le cadre du projet.

- **UNE CARTE GEOLOGIQUE 3D**

La malle comportera 1 carte géologique en relief de la région Nouvelle-Aquitaine, conçue pour être utilisée lors des animations sur le terrain :

- format suffisamment grand (environ 100 x 80 cm)
- carte souple et enroulable, rangée dans un étui de transport
- matériau adapté à une utilisation en extérieur
- les RN de la région figureront sur la carte
- un fond géologique simplifié sera utilisé et légendé

Un visuel de la carte sera transmis par le prestataire au groupe de travail régional au plus tard début septembre 2025. Ce dernier communiquera ses remarques sur la carte pour début octobre 2025. Une nouvelle version du visuel sera soumise au groupe de travail courant novembre avec des retours attendus pour décembre. L'outil sera finalisé pour janvier 2026.

La carte devra être accessible dans sa forme et son contenu par un public non voyant.

- **UN CLASSEUR DE FICHES SYNTHETIQUES**

La malle comportera 1 classeur de fiches (format A4 recto verso) présentant le contexte géologique de la réserve naturelle. Certaines de ces fiches seront communes à toutes les malles et les autres seront spécifiques au contexte géologique propre à chaque RN.

**5 fiches communes :**

- 1 fiche sur la géologie régionale
- 1 fiche par grand ensemble régional (Pyrénées, Bassin aquitain, Massif central, Seuil du Poitou)

**4 fiches spécifiques :**

- 1 fiche sur le contexte géologique de la RN
- 1 fiche sur les paléoenvironnements de la RN (cf. ci-après)
- 1 fiche sur les liens entre la géologie et les milieux naturels de la RN
- 1 fiche sur les ressources minérales des environs de la RN

Une première version des 5 fiches communes sera communiquée au groupe de travail régional pour mai 2025. Suite aux retours de ce dernier, et en passant par une V2 intermédiaire si nécessaire, ces fiches seront finalisées pour octobre 2025.

Les fiches spécifiques seront soumises à relecture par lots de 15 chaque mois entre mai 2025 et janvier 2026.

- **UN A3 - AFFICHES DE PALEOENVIRONNEMENTS**

La malle comportera des reconstitutions de paléoenvironnements liées à l'histoire géologique de la RN. 1 à 3 reconstitutions seront réalisées, selon le contexte géologique du site. Elles seront imprimées sur des supports adaptés à une utilisation lors d'animations en extérieur :

- format A3 voire A2
- matériau adapté à une utilisation en extérieur

Les paléoenvironnements seront repris en miniature sur la fiche paléoenvironnement du classeur (mentionné ci-avant) avec une description des éléments figurés.

Pour les RN partageant un contexte géologique similaire, les mêmes affiches de paléoenvironnement pourront être utilisées. Ces regroupements seront soumis à validation par le groupe de travail régional pour mai 2025. Les visuels travaillés seront soumis à l'équipe projet RNF au fur et à mesure de leur réalisation entre juin 2025 et janvier 2026.

- **UN JEU TEMPS GEOLOGIQUES**

La malle comportera un jeu type « fil des temps géologiques » conçu pour aider à se représenter la durée des temps géologiques et à resituer des événements géologiques les uns par rapport aux autres.

Ce jeu sera formé d'un outil linéaire (corde, ruban, etc.) de plusieurs mètres matérialisant les temps géologiques. L'outil reprendra le code couleur officiel pour représenter, à l'échelle, les principales ères (Hadéen, Archéen, Protérozoïque, Paléozoïque, Mésozoïque, Cénozoïque).

Le jeu comportera également 20 cartes figurant des événements géologiques (principe des jeux « timeline ») :

- format A4 voire A5
- système de fixation à l'outil linéaire
- 1 recto avec un dessin de l'évènement géologique et son nom
- 1 verso reprenant le recto mais avec la précision de la date

Sur ces 20 cartes :

- 18 seront communes à toutes les malles et concerneront des événements géologiques d'importance mondiale à régionale
- 2 seront spécifiques à l'histoire géologique de la RN

Les contenus projetés pour les 18 cartes communes et pour les cartes spécifiques par RN seront soumis au groupe de travail régional pour juin 2025 et, après éventuelles contrepropositions, seront validés pour juillet 2025. Les visuels des cartes de jeu seront présentés par le titulaire lors de la réunion de travail en Nouvelle-Aquitaine (septembre 2025).

- **UNE AFFICHE ECHELLE DES TEMPS GEOLOGIQUES**

La malle comportera 1 affiche recto verso représentant une spirale des temps géologiques prévue pour être utilisée en animation sur le terrain :

- format suffisamment grand (environ A2)
- matériau adapté à une utilisation en extérieur

Cette affiche comportera :

- 1 recto commun à toutes les malles : Dessin d'une échelle des temps géologiques complète, figurant des événements d'importance mondiale à régionale
- 1 verso spécifique au contexte géologique de la RN : Dessin concentré sur l'histoire géologique de la RN, événements d'importance locale, lien avec le patrimoine géologique de la RN le cas échéant

Une première version du visuel du recto commun sera communiquée au groupe de travail régional pour juin 2025. Suite aux retours de ce dernier, et en passant par une V2 intermédiaire si nécessaire, le visuel sera finalisé pour octobre 2025.

Les visuels des versos spécifiques seront soumis à l'équipe projet RNF au fur et à mesure de leur réalisation entre juin 2025 et janvier 2026.

- **UNE BOITE D'ECHANTILLONS**

La malle comportera une boîte de 15 échantillons emblématiques de la géologie régionale :

- 10 échantillons de roche
- 5 fossiles (réels ou moulages)

Elle sera accompagnée d'une fiche descriptive des échantillons (provenance, lithologie pour les roches / espèces pour les fossiles, âge, place dans le contexte géologique régional).

Le titulaire soumettra les 10 lithologies et les 5 fossiles qu'il propose pour cette boîte au groupe de travail régional en mars 2025. Celui-ci pourra faire des contrepropositions et les deux parties s'accorderont sur le contenu en amont de la réunion de travail en Nouvelle-Aquitaine (septembre 2025), où le titulaire présentera un exemplaire des 15 échantillons retenus.

- **30 FICHES ANIMATION**

Cet outil s'appuie sur le travail de l'atelier « Fiches animation géodiversité » de RNF, qui a publié 6 fiches animation de ce type courant 2024 (cf. annexe 3).

Ces fiches sont destinées à aider au montage d'animations abordant la géologie. Elles se destinent principalement aux animateurs des RN (qui ne disposent pas nécessairement de connaissances importantes en géologie) et pourront être utiles aux autres animateurs nature et aux enseignants.

Chaque fiche fournit l'ensemble des informations nécessaires à la préparation et à la réalisation d'une animation donnée (public cible, matériel, temps, séquence d'animation), qui peut avoir lieu sur le terrain ou en salle.

Les animations doivent donc être directement utilisables et facilement transposables en fonction des lieux d'animations.

Les fiches présenteront les caractéristiques suivantes :

- format A4 recto verso
- format synthétique (si possible, 2 à 4 pages)
- fiches plastifiées
- chaque fiche fournit l'ensemble des informations nécessaires à la préparation et à la réalisation d'une animation donnée (sur la base du modèle fourni par RNF, cf. ci-après) :
  - description de l'animation
  - caractéristiques de l'animation (durée, public, lieu, taille de groupe)
  - définition des objectifs pédagogiques
  - liste du matériel nécessaire
  - déroulé détaillé et illustré de l'animation
  - liens vers des ressources externes
- le matériel à utiliser sera peu coûteux, dans la mesure du possible

- animations directement applicables et facilement transposables en fonction des lieux d'animations (sur le terrain ou en salle)
- les animations seront testées par le titulaire avant la soumission des fiches pour relecture

Les thématiques des 30 fiches souhaitées seront communiquées au titulaire par l'équipe projet RNF au démarrage de la prestation. Une réunion sera organisée par RNF en visio en mars 2025 avec les membres de l'atelier « Fiches animation géodiversité » de RNF et le titulaire pour bien clarifier les attentes. Par la suite, l'équipe projet RNF se enra de faire le lien entre le titulaire, l'atelier et le groupe de travail régional.

Le titulaire pourra s'appuyer sur le modèle des fiches déjà publiées par RNF en 2024 (les fichiers source lui seront fournis par RNF) pour faire une proposition graphique de maquette pour mars 2025.

Les fiches seront soumises par le titulaire pour relecture par lots de 5 entre avril 2025 et janvier 2026. Elles seront transmises en fichier modifiable à l'équipe projet RNF pour être relues et annotées par les membres de l'atelier sous 3 semaines. Une V2 sera communiquée par le titulaire (sous 1 semaine) pour une seconde relecture (sous 2 semaines).

Les 30 fiches finalisées seront imprimées, plastifiées et intégrées dans le classeur de fiches synthétiques présenté ci-avant.

- **UN CAHIER DE GÉOLOGIE RNF**

La malle comportera 1 exemplaire du Cahier de Géologie publié par RNF en 2015 (guide de terrain à destination des gestionnaires d'aire protégée). Le titulaire devra faire imprimer les exemplaires nécessaires sur la base d'un fichier fourni par RNF.

- **UN PORTRAIT DU PATRIMOINE GEOLOGIQUES DES RN**

La malle comportera 1 exemplaire du dépliant Portrait du patrimoine géologique des réserves naturelles, publié par RNF en 2024. Les exemplaires nécessaires seront fournis par RNF.

- **UN DEPLIANT GEODIVERSITE**

La malle comportera 1 exemplaire du dépliant Géodiversité, au cœur de la nature, publié par RNF en 2020. Les exemplaires seront fournis par RNF.

- **REGLES TEMPS GEOLOGIQUES**

La malle comportera 3 règles figurant l'échelle des temps géologiques (celles vendues par la Société Géologique de France ou un autre modèle récent en français). Les exemplaires nécessaires seront à acquérir par le titulaire.

## **B. CONTENANT**

Les outils physiques de la malle devront, autant que possible, être transportables dans un même contenant. Le titulaire proposera un gabarit de contenant (dimensions, matériau, poids estimé) lors de la réunion de travail organisée en Nouvelle-Aquitaine en septembre 2025, pour discussion avec le groupe de travail régional.

Les caractéristiques définitives du contenant devront être validées pour janvier 2026.

## C. CONTENUS NUMERIQUES ASSOCIES A LA MALLE

- **BIBLIOGRAPHIE**

Le titulaire mènera une recherche pour sélectionner un ensemble de ressources numériques d'accès libre et pertinentes pour accompagner la malle pédagogique, en lien avec ses thématiques de géologie régionale, de patrimoine géologique, d'aires protégées et d'animation / sensibilisation.

RNF se chargera de la mise à disposition de ces ressources (partage direct des fichiers en ligne ou renvoi vers le site d'origine).

En premier lieu, cette recherche bibliographique s'accompagnera d'un recensement d'outils pédagogiques déjà existants et qui pourront être utilisés pour faciliter et guider la conception des contenus à créer pour la malle.

- **VERSION NUMERIQUE DES CONTENUS**

Pour l'ensemble des contenus de la malle réalisés dans le cadre de la prestation, le titulaire fournira à RNF une version numérique (fichier PDF et image) en bonne qualité de l'outil finalisé.

RNF se chargera de la mise à disposition de ces ressources.

## D. AUTRES ELEMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE ET CESSIION DES DROITS

Le titulaire transmettra à RNF les fichiers source associés à tous les contenus réalisés dans le cadre du projet (en version originale type suite Adobe ou autre, et dans une version compatible avec des logiciels libres).

Le titulaire cèdera, à titre exclusif, l'intégralité des droits afférents aux résultats issus de la prestation, permettant ainsi à RNF de les exploiter librement (cf. 11.4).

Le titulaire transmettra à RNF la liste des prestataires potentiels qui auront été contactés pour la réalisation des différents contenus de la malle ainsi que les devis reçus.

## MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation ne pourra pas dépasser un montant total de 81 000 € toutes taxes comprises. L'association RNF n'est pas soumise à TVA.

### III - ACTE D'ENGAGEMENT

#### ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

##### 11.1. Identification du maître d'ouvrage

Réserves Naturelles de France (RNF), représentée par son président en exercice M. Luc TERRAZ.

Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : THOMAS Marie, directrice de Réserves Naturelles de France

##### 11.2. Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché : .....

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
n° de téléphone :		télécopie :				Courriel :									
Code APE	N° de SIRET														

Le candidat se présente en groupement. Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 7 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire : .....

- les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  
 conjoint avec mandataire     solidaire     non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
n° de téléphone :		télécopie :				Courriel :									
Code APE	N° de SIRET														

##### 11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives du présent marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou autres déclarations, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (Rayer les mentions inutiles), à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

#### 11.4 – Droits de propriété

RNF dispose sur les résultats de la prestation des droits d'exploitation, comprenant les droits de représentation et de reproduction, et de transformation définis respectivement aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces droits de reproduction s'entendent pour tous les supports connus et à venir et pour le monde entier, notamment sur support papier, numérique, CD-rom, audiovisuel, Internet et intranet et ce, quel que soit l'objectif poursuivi. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de RNF.

Le titulaire déclare expressément que le projet ne fera, de sa part, l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quelque étendue que ce soit. Si le titulaire souhaite utiliser, en dehors du cadre du marché, des informations, des résultats ou des documents obtenus dans le cadre du marché, il devra au préalable obtenir l'accord écrit du pouvoir adjudicateur. Il ne peut en faire un usage commercial ou les publier sans l'accord préalable et écrit de celui-ci.

Cette exploitation à titre non commercial s'exerce dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

La conclusion du marché n'emporte pas le transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures<sup>1</sup>.

#### ARTICLE 12 – DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.

#### ARTICLE 13- UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

#### ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIERE DU CANDIDAT

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : ..... € HT, ..... € TTC

L'offre présentée par la titulaire est acceptée pour valoir acte d'engagement.

<b>Pour le prestataire,</b>  <i>Nom Prénom / Qualité / Cachet / Mention(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé » / Signature</i>	
---	--

<b>Pour RNF</b>	Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement A Dijon, le ..... Le signataire représentant RNF  Date d'effet du marché : ..... / ..... / .....
-----------------	---

<sup>1</sup> Par « Connaissances antérieures », il faut comprendre tous les éléments, quelle qu'en soit la forme, la nature et le support, qui ne résultent pas de l'exécution des prestations et qui appartiennent au jour de la notification du marché au titulaire ou à des tiers qui leur sont concédés en licence

## Groupement

Dénomination sociale de chaque membre <sup>1</sup>	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués :  sur des comptes séparés       sur un compte unique

**Le mandataire complète l'article 10 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.**

### Membre 1 du groupement<sup>2</sup>

Nom, prénom et qualité du signataire													
Raison sociale telle que figurant au KBis													
Nom commercial, le cas échéant													
Forme juridique													
Adresse de l'établissement													
Adresse du siège social (si différente)													
n° de téléphone :				télécopie :				Courriel :					
Code APE	N° de SIRET												

### Compte à créditer<sup>3</sup>

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de	
Code Banque	Code guichet	Compte n°	Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques

## IV – BORDEREAU DES PRIX EN €

### Annexe financière (modèle) à compléter Décomposition du prix global et forfaitaire

Phase	Résultats attendus	Objet détaillé	Intervention consultant x (nb j bureau/terrain)	Total HT €	Total TTC €
<b>1</b>	<b>Animation</b>	Participation aux réunions avec le groupe de travail 4 réunions en visio sur une demi-journée (préparation, participation) 1 réunion en présentiel en Nouvelle-Aquitaine sur une journée (préparation, participation, déplacement) 1 réunion en visio sur une demi-journée spécifique à l'outil fiches animation (préparation, participation) Échanges réguliers avec l'équipe projet RNF			
<b>2</b>	<b>Malle pédagogique</b>	32 malles pédagogiques (1 / RN de la région Nouvelle-Aquitaine)			
<b>2.1</b>	<b>Livret de prise en main</b>	1 exemplaire / malle			
<b>2.2</b>	<b>Carte géologique 3D</b>	1 exemplaire / malle Avec étui de transport			
<b>2.3</b>	<b>Classeur de fiches synthétiques</b>	1 exemplaire / malle 1 classeur et 9 fiches synthétiques			
<b>2.4</b>	<b>Affiches de paléoenvironnements</b>	1 à 3 affiches / malle			
<b>2.5</b>	<b>Jeu temps géologique</b>	1 exemplaire / malle 1 fil des temps géologiques et 20 cartes de jeu			
<b>2.6</b>	<b>Affiche échelle des temps géologiques</b>	1 exemplaire / malle			
<b>2.7</b>	<b>Boîte d'échantillons</b>	1 exemplaire / malle 10 échantillons de roches et 5 fossiles			
<b>2.8</b>	<b>Fiches animation</b>	1 exemplaire / malle 30 fiches animation (intégrées au classeur de fiches synthétiques)			
<b>2.9</b>	<b>Cahier de géologie RNF</b>	1 exemplaire / malle À faire imprimer			
<b>2.10</b>	<b>Portrait du patrimoine géologique des RN</b>	1 exemplaire / malle Fourni par RNF			

2.11	<b>Dépliant Géodiversité, au cœur de la nature</b>	1 exemplaire / malle Fourni par RNF			
2.12	<b>Règles temps géologiques</b>	3 exemplaires / malle			
2.13	<b>Contenant</b>	1 exemplaire / malle Boîte de transport des contenus			
3	<b>Ressources numériques</b>	Recherche bibliographique Mise à disposition des contenus au format numérique (dont fichiers sources modifiables)			
4	<b>Journée de prise en main</b>	1 journée de présentation en région Nouvelle-Aquitaine (préparation, animation, déplacement)			
6	<b>Présentation lors d'une rencontre nationale</b>	Intervention lors d'une rencontre nationale RNF Événement sur 2 jours, en province (préparation, participation, déplacement)			
<b>TOTAL</b>					

## 11 ANNEXES

**Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation**

**Annexe 2 : Fiches animation géodiversité (RNF, 2024)**